

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sébastien GACON (pouvoir à Estelle GHORIS), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle Keller), Aurélie MARMONIER (pouvoir à Michelle PILOZ), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Wilfried MADULI), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL),

Date de la convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Michelle PILOZ

Conseillers présents à l'ouverture : 22. Quorum atteint.

Délibération n°61-2023 : donation par la famille Joly d'un tableau de Louis Chanoz

La famille Joly a exprimé son souhait de donner à la ville de Morestel cinq tableaux du peintre Louis Chanoz et un de Patrick Chanoz. Toutefois, les dons doivent s'inscrire dans les orientations du musée pour intégrer la collection permanente de la Maison Ravier. C'est ainsi qu'un tableau représentant le pigeonnier de la ferme des Balmettes, la tour et le clocher de MORESTEL pourrait correspondre aux orientations : il rattacherait Louis Chanoz au mouvement des artistes paysagiste qui ont suivi Ravier et qui ont peint Morestel d'une façon reconnaissable, (Abel Gay, Reynier Romagnol). La valeur du don a été estimée à 20 €.

-Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal doit statuer sur l'**acceptation des dons et legs** en faveur de la commune lorsque ces dons et legs sont grevés de conditions et de charges,

-Considérant que ce don manuel permettra d'enrichir la collection de la Maison Ravier,

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ACCEPTE le don manuel du tableau « pigeonnier de la ferme des Balmettes » de Louis Chanoz de la part de la famille Joly dont la valeur est estimée à 20 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document relatif à ce don manuel.

- DECIDE d'intégrer cette œuvre à l'inventaire de la commune pour une valeur de 20€.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 9 juin 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,